**UNICEF Maroc lance un Appel à consultation**

**pour l’élaboration d’un programme et kit de formation sur le Guide du Développement Psychomoteur de la Petite Enfance**

**1. Contexte et justification**

Dans le cadre de ses efforts pour atteindre les ODD à l’horizon 2030, notamment l’ODD 3 qui vise la santé et le bien-être à tous et à tout âge, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a élaboré en partenariat avec l’UNICEF la Politique Nationale Intégrée de la Santé de l’Enfant de 0 à 18 ans à l’horizon 2030 (PNISE). Elle vise, au-delà de la consolidation des acquis en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile, le bien-être et le développement harmonieux des enfants avec un focus particulier sur le développement de la petite enfance. En effet, les premières expériences de vie survenant au cours de la petite enfance déterminent indéniablement les traits de personnalité du futur adulte ainsi que sa productivité sociale et économique.

Les données factuelles actuelles démontrent que les racines de nombreux défis de la société tel que problèmes de santé mentale, obésité ou troubles de croissance, maladies cardiaques ou endocriniennes, troubles de l’apprentissage (lecture, écriture et calcul) remontent à la petite enfance. Aussi, et selon des articles publiés dans The Lancet en 2017, 43% des enfants issus des pays à revenus faibles à intermédiaires ne vont pas atteindre leur plein potentiel de développement. Ainsi, le suivi et l’accompagnement du développement de la petite enfance constitue un véritable levier de développement durable. Ce suivi concerne aussi bien les aspects physiques (croissance staturo-pondérale) souvent mis au premier plan que les autres aspects de développement cognitifs, moteurs, langagiers et socioaffectifs souvent négligés malgré qu’ils revêtent une importance capitale dans le développement de la petite enfance.

Dans ce cadre, un guide sur le développement psychomoteur durant la petite enfance, destiné aux Professionnels de la Santé, a été élaboré par le Ministère de la Santé et la Protection Sociale avec l’appui de spécialistes dans le domaine. Ce guide met l’accent sur l’importance et les modalités de repérage des troubles psychomoteurs chez l’enfant, et rappelle de manière succincte et simple les bases théoriques du développement psychomoteur, sensoriel, cognitif, social et affectif. Aussi, ce document représente une référence destinée aux professionnels en charge de la petite enfance, en particulier ceux du secteur de la santé.

L’implantation de ce guide passe principalement par la formation du public cible qui est en charge de la petite enfance, ce qui nécessite préalablement l’élaboration d’un programme et un kit de formation sur le contenu dudit guide.

**2. Objectifs**

Concevoir un programme et un kit de formation pour les professionnels de santé basé sur le Guide Nationale du Développement Psychomoteur de la Petite Enfance.

**3. Tâches et méthodologie**

Elaborer une note méthodologique expliquant comment le/la consultant.e compte mener le projet en incluant un échéancier de réalisation ; Le Guide Nationale du Développement Psychomoteur de la Petite Enfance servira de document de référence pour sa déclinaison en modules de formation.

* + Définir les objectifs pédagogiques de la formation ;
  + Structurer le contenu de la formation en modules ;
  + Pour chaque module :
* Identifier l’objectif et les techniques pédagogiques ainsi que le volume horaire requis ;
* Développer les ressources et les outils nécessaires pour l’atteinte de l’objectif pédagogique ;
* Préparer un système d’évaluation (post et près formation);
* Décliner le kit en deux niveaux : médecins et infirmiers ;
* Proposer un modèle de programme horaire de la formation (volume horaire et calendrier) ;
* Animer trois ateliers :
* Atelier de présentation du kit ;
* Atelier de simulation de formation pour tester les éléments du kit ;
* Atelier de validation du kit ;

**4. Livrables**

La présente consultation devrait aboutir aux livrables suivants :

**- Livrable 1 :** La note méthodologique : elle constitue le premier livrable de la consultation, il sert de déclaration de consentement entre le/la consultant.e et l’UNICEF Maroc sur la gestion de la consultation et son échéancier. Cette note doit être de 15 pages maximum, à élaborer suite à la réunion de cadrage avec l’UNICEF et le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Elle doit présenter une justification claire du choix de l’approche méthodologique préconisée, ses forces et ses limites à répondre aux objectifs et à la portée de la consultance.

- **Livrable 2 :** Le draft du kit et du programme de la formation (médecins et infirmières) : le kit doit être développé à partir du guide national sur le développement psychomoteur durant la petite enfance du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Ce kit devra se présenter sous forme de modules faciles d’utilisation et être adapté à chaque niveau de professionnels de santé ciblés (médecins et infirmières). Il sera accompagné d’un programme de formation avec des objectifs pédagogiques clairs et le volume horaire total et par module.

- **Livrable 3 :** Le kit et un programme de formation validés : il s’agit de la version finale du kit et du programme après sa présentation à un comité de cadres du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l’introduction de leurs commentaires et après intégration des ajustements suite à la simulation de formation.

**A noter que les 3 livrables sont à soumettre en langue française.**

**5. Durée de la consultation et calendrier de paiement**

La durée totale de la consultation est de 30 jours/homme étalée sur une période de 3 mois.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Nombre de J/H** | **Période** | **% Budget** |
| Livrable 1 : La note méthodologique | 2 | Janvier 2023 | 65% |
| Livrable 2 : Le draft du kit et du programme de la formation | 18 | Janvier - février 2023 |
| Livrable 3 : Le kit et un programme de formation validés | 10 | Février - mars 2023 | 35% |
| **Total** | **30** |  | **100 %** |

**6. Supervision de la consultation**

La consultation sera supervisée directement par l’UNICEF en collaboration étroite avec le Service de Protection de la Santé Infantile /Direction de la Population. Le processus de validation du livrable sera assuré par un comité mis en place à cette fin.

**7. Profil des candidats**

Cet appel à consultation est ouvert aux expert.e.s nationaux.ales ayant le profil suivant :

* Ayant un diplôme des études supérieures en santé publique, médecine avec spécialisation pédiatrie ou équivalent dans le domaine de la petite enfance ;
* Au minimum 10 ans d’expérience dans le domaine de la petite enfance;
* Une expérience/formation dans le domaine du développement psychomoteur est exigée ;
* Expérience avérée dans l’élaboration de cours et de formations (programme et outils) ;
* Une connaissance du système de santé marocain est un atout ;
* Maitrise parfaite de la langue française et arabe.

**8. Dossier de candidature**

Cet appel à consultation est ouvert aux consultant.e.s individuels.les nationaux.ales. Le/la consultant.e sera recruté.e sur la base d’un contrat de prestations de services conclu avec le bureau de l’UNICEF au Maroc. Le dossier de candidature comprendra :

1. **L’offre technique** doit comprendre les éléments suivants :

* Une lettre de motivation ;
* Une note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation et incluant un calendrier d’exécution ;
* Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine et les compétences requises pour cette consultation ;
* Copie des diplômes

1. **L’offre financière** doit comprendre pour chaque prestation :

L’offre financière devra comprendre pour chacune des prestations, en dirham (MAD), le nombre de jours estimés et le taux journalier y compris les frais de déplacement et toute autre charge liée à la réalisation des prestations.

**N.B** : Les honoraires devraient être en montant brut et la déclaration des impôts est sur la charge du/de la consultant.e.

**Tous ces documents doivent être attachés sur le système lors de la soumission.**

**Le délai de candidature est fixé au 13 décembre 2022**

**Il n’est pas nécessaire de repostuler pour ceux/celles qui ont déjà envoyé leur candidature lors de la première publication.**

**\*\*\*\*Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable\*\*\*\***

**9. Evaluation des offres**

L’évaluation des dossiers de candidatures se fera par une commission constituée par des représentants de l’UNICEF et du Ministère de la Santé/ DP. L’évaluation des offres sera faite en fonction d’une pondération des Critères d’évaluation Technique et Financière.

**Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | Note |
| Profil, formation et diplômes | 20 |
| Expériences en lien avec la consultation | 30 |
| Pertinence de la note méthodologique | 50 |
| **Total** | **100** |

**Important :** Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points). Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100.

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| F= 100 \*Pmin/P | *P : Prix de l’offre ;Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant.* |

**Phase 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes technique (T) et financière (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

🡪80% pour l’offre technique

🡪20% pour l’offre financière

N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le Contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

**10. Soumission des candidatures**

**Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant**

<https://secure.dc7.pageuppeople.com/apply/671/gateway/Default.aspx?c=apply&sJobIDs=557195&SourceTypeID=796&sLanguage=en-us>

Pour avoir les Termes de Référence détaillés ou pour toute question concernant cette consultation, prière de contacter Mme Dominique Brunet à [dbrunet@unicef.org](mailto:dbrunet@unicef.org)

*Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou contractant individuel ne seront pas considérés comme des "membres du personnel" au sens du statut et du règlement du personnel des Nations unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions d'emploi seront régies par leur contrat et par les Conditions générales des contrats pour les services de consultant.e.s et de contractants individuels. Les consultant.e.s et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément à la législation locale ou à toute autre législation applicable.*

*L'UNICEF s'engage au respect de la diversité et à l'inclusion au sein de sa force de travail, encourage tous les candidats, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion et d'origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.*

*L'UNICEF applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts de protection de l'enfance. Tous les candidats sélectionnés devront adhérer à ces normes et principes et seront donc soumis à une vérification rigoureuse de leurs références et de leurs antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres universitaires et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être amenés à fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents*